

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WOIGNARUE
Séance du 7 avril 2022**

Nombre de membres		
Présent au	En exercice	Qui ont pris
Conseil municipal		part à la délibération
13	15	15

Date de convocation : 21/03/2022

Date d'affichage : 21/03/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le sept avril 2022 à 18H en salle des fêtes, sous la présidence de Mme MALLET Dominique, Maire.

Etaient présents : D.MALLET D.BONNEVILLE B.ALIX C.DAMIS S.LECAT O.PINEAU C.DEPOILLY M.CAILLEUX N.BIGOT E.BLONDIN R.LECLERCQ CH.DEVILLERS E.CRUSEL

C.MICHEL donne pouvoir à S.LECAT

J.DOURLENS donne pouvoir à D.BONNEVILLE

Secrétaire de Séance : Bertrand ALIX

Secrétaire auxiliaire : Mme VARIN Stéphanie

Délibération n° 11/07/04/2022

OBJET : TARIFS CONCESSIONS DU CIMETIERE

Concession pour 50 ans :

- 2 mètres carrés : 250€
- 4 mètres carrés : 550€
- Columbarium : 600€
- Cavurne : 125€

Reprise d'une concession avec caveau (exhumation et concession cinquantenaire comprises)

- 2 places : 1200€ (800€ d'emplacement + 250€ de concession + 150€ d'exhumation)
- 4 places : 1500€ (800€ d'emplacement + 550€ de concession + 150€ d'exhumation)
- 6 places : 2000€ (1300€ d'emplacement + 550€ de concession + 150€ d'exhumation)
- 9 places : 3400€ (1700€ d'emplacement + 550€ de concession + 150€ d'exhumation)

Reprise d'une concession dite de « pleine terre » (exhumation et concession cinquantenaire comprises)

- 2 mètres carrés : 900€ (500€ d'emplacement + 250€ de concession + 150€ d'exhumation)
- 4 mètres carrés : 1300€ (500€ d'emplacement + 550€ de concession + 150€ d'exhumation)

Achat d'un emplacement nu (concession cinquantenaire comprise)

La rétrocession d'un emplacement nu ne peut s'effectuer que si les autres emplacements cités ci-dessus sont occupés.

- 2 mètres carrés : 750€ (500€ d'emplacement + 250€ de concession)
- 4 mètres carrés : 1050€ (500€ d'emplacement + 550€ de concession)

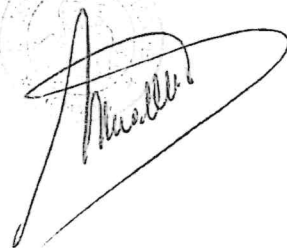
Possibilité d'achat d'une concession dite de reprise et de pleine

- 2 places : 1650€ (1400€ de caveau+ 250€ de concession)
- Caverne : 575€ (450€ de caverne+125€ de concession)

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les tarifs des concessions du cimetière.

Fait et délibéré à WOIGNARUE,
Le Maire,

acte rendu exécutoire par la transmission à la Sous-Préfecture
et publication ou notification.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WOIGNARUE
Séance du 17 juillet 2023**

Nombre de membres

Présent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	14

Date de convocation : 06/07/2023

Date d'affichage : 06/07/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le dix sept juillet 2023 à 18H00 en mairie, sous la présidence de Mme MALLET Dominique, Maire.

Etaient présents : D.MALLET D.BONNEVILLE C.DAMIS CH.DEVILLERS E.CRUSEL N.BIGOT J.DOURLENS R.LECLERCQ E.BLONDIN S.LECAT O.PINEAU C.MICHEL Soit 12 /15

C.DEPOILLY donne procuration à C.MICHEL

B.ALIX donne procuration à S.LECAT

Soit 14 /15

Etaient absents : Maurice CAILLEUX

Le quorum étant atteint : 14/15

Secrétaire de Séance : Stéphanie LECAT a été désignée à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 03/17/07/2023

OBJET : CIMETIERE : MODIFICATION DES TARIFS

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans les tarifs de reprises de concessions, il convient de modifier les tarifs comme suit :

Reprise d'une concession avec caveau (9places : 2400€ au lieu de 3400€)

Reprise d'une concession dite de pleine terre (4 m² : 1200€ au lieu de 1300€)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la modification des tarifs de reprises de concessions.

Fait et délibéré à WOIGNARUE,
Le Maire,

acte rendu exécutoire par la transmission à la Sous-Préfecture
et publication ou notification.

